



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-neuvième session

Copenhague (Danemark), 16-19 septembre 2019

EUR/RC69/TD/1

6 septembre 2019

190414

ORIGINAL : ANGLAIS

Séance d'information technique sur la numérisation des systèmes de santé

Lundi 16 septembre 2019

13 h 00-14 h 30, salon 7

Contexte général

1. Il est un fait largement acquis que l'implantation de systèmes de santé efficaces et performants, renforçant le pouvoir d'agir des patients, passe par la mise en application effective des technologies numériques dans le domaine des soins de santé. C'est l'une des facettes d'une transition vers un système de soins intégrés centré sur la personne et cela permet que les informations sanitaires cruciales, sur lesquelles se construiront les prises de décisions futures concernant les soins prodigués à toute la population et les soins cliniques, soient rendues disponibles au moment et à l'endroit où elles sont le plus nécessaires.

2. La santé numérique – terme générique englobant l'e-santé et des domaines en développement tels que l'emploi de sciences informatiques de pointe (dans les disciplines du « big data », de la génomique et de l'intelligence artificielle, par exemple) – joue également un rôle non négligeable dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Ce programme incorpore et prolonge Santé 2020, en renforçant la capacité des États membres à assurer à tous une meilleure santé et plus de bien-être, avec plus d'équité et de durabilité, tout au long de la vie.

3. Concrètement, la santé numérique contribue à la réalisation de la cible 3.8 des objectifs de développement durable (parvenir à la couverture sanitaire universelle) dans les États membres, par le rôle qu'elle joue en :

- augmentant l'envergure, la transparence et l'accessibilité des services de santé et de l'information sanitaire ;
- élargissant le groupe de population capable d'accéder aux services de santé disponibles (y compris par le rôle qu'elle joue en établissant le contact avec les populations marginalisées et mal desservies) ;
- améliorant la prestation des opérations essentielles de santé publique, dont la surveillance de la santé publique ;

- facilitant la formation du personnel de santé ;
- proposant des innovations et en améliorant la qualité et l'efficacité des systèmes de santé et de la prestation des services de santé.

4. En mai 2018, les États membres de l'OMS ont constaté avec encore plus de clarté le potentiel des technologies numériques pour renforcer les systèmes de santé nationaux, en adoptant la résolution WHA71.7, qui définit comme suit le rôle de la santé numérique dans le cadre du renforcement des systèmes de santé : « promouvoir un accès équitable, financièrement abordable et universel à la santé pour tous ». En outre, cette résolution confère à l'OMS le mandat de formuler une stratégie mondiale sur la santé numérique, laquelle, après avoir été soumise à deux cycles de consultation, est actuellement à l'état de projet.

5. Du 6 au 8 février 2019, pour progresser vers l'élaboration de recommandations régionales sur la santé numérique, la Division des systèmes de santé et de la santé publique, avec le Centre norvégien pour la recherche en e-santé, a accueilli le Colloque de l'OMS sur l'avenir des systèmes de santé numérique dans la Région européenne, qui a réuni une assistance de plus de 350 participants afin de discuter de 21 thèmes fondamentaux pertinents pour la numérisation des systèmes de santé.

6. Dans le cadre de ce colloque, trois messages clés de haut niveau ont été formulés en rapport avec la mise en application sûre et efficace de la santé numérique et la conception des systèmes de santé futurs dans la Région européenne.

- a) La numérisation bouleverse notre perception de la manière dont les soins de santé peuvent être prodigués et de l'endroit où ils peuvent être dispensés, et est le moteur d'une transition vers des modèles de soins prédictifs et préventifs.
- b) La numérisation des systèmes de santé, ce n'est pas seulement « continuer à faire ce que nous faisons actuellement, plus vite et plus efficacement », mais c'est :
 - essayer de réinventer la manière dont les services de santé sont prodigués et étudier le rôle en évolution des professionnels de santé et des patients (dont le pouvoir d'agir a été renforcé) ;
 - envisager comment les droits et le consentement de l'individu peuvent être respectés et comment agir en conséquence ;
 - exploiter la valeur des données pour la santé.
- c) La santé numérique est essentielle pour parvenir à la couverture sanitaire universelle grâce à des modes plus efficaces et plus efficaces de dispenser des soins de santé de qualité avec un accès équitable pour tous. Néanmoins, innover pour tendre à un avenir qui verra le jour grâce à la santé numérique requiert d'établir la relation entre les investissements dans la santé numérique et la concrétisation d'objectifs de santé publique.

7. Les conclusions et les débats du colloque, ainsi que les consultations supplémentaires des États membres, contribueront à la finalisation d'une feuille de route européenne pour la numérisation des systèmes de santé, qui guidera les États membres dans le choix des mesures à prendre pour la réforme et le développement de systèmes et de services de santé.

Objectifs de la séance

8. Dans ce contexte, la séance d'information technique permettra :
- de présenter un récapitulatif des éléments clés de la feuille de route européenne pour la numérisation des systèmes de santé et de solliciter d'autres contributions en vue de la finalisation de cette feuille de route ;
 - de demander conseil aux États membres au sujet des domaines prioritaires dans lesquels le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et ses partenaires devront intervenir pour le renforcement des systèmes nationaux de santé par la numérisation ;
 - d'étudier les possibilités de renforcement des capacités de santé publique dans les États membres afin de soutenir la mise en œuvre sûre et efficace d'innovations numériques en matière de santé et de lutter contre l'émergence d'une fracture numérique dans les systèmes de santé européens, qui empêcherait un accès équitable aux avantages procurés par la santé numérique et compromettrait les efforts consentis pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté dans la prestation de services de santé dispensés à l'individu et à la population dans son ensemble.

= = =